

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



PROGRAMME 751

STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits	10
Justification au premier euro	14

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Emmanuel BARBE

Délégué à la sécurité routière

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé. Il contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Après 12 années de baisse continue, la mortalité routière a connu une augmentation à partir de 2014 pour se stabiliser en 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni, le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière.

Le CISR du 9 janvier 2018 a retenu 18 mesures qui s'articulent essentiellement autour de 3 axes :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a souligné le bon avancement de la mise en œuvre des 18 mesures décidées par le CISR du 9 janvier 2018.

Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 239 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2019. Avec 9 décès de moins qu'en 2018, la mortalité routière de l'année 2019 est en baisse de 0,3% par rapport à 2018, jusqu'alors meilleure année de référence. L'année 2019 enregistre donc le chiffre de mortalité sur les routes de métropole le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France entre 2014 et 2017, l'année 2019 confirme donc la rupture constatée en 2018 (-6,1% entre 2017 et 2019). Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, d'environ + 7% entre 2013 et 2018 (le trafic 2019 sera connu cet été).

En outre-mer, 254 personnes sont décédées sur les routes en 2019 (+ 5,8% soit + 14 tués). On observe toutefois une différence entre les départements d'Outre-mer et les collectivités d'Outre-mer dont la Nouvelle-Calédonie. La mortalité routière des départements d'Outre-mer accuse une hausse de 18 décès par rapport à 2018, alors que celle des collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie connaît une légère baisse avec 4 personnes tuées en moins.

Au 31 décembre 2019, le parc des radars est composé de 4 094 équipements de terrain, soit une baisse exceptionnelle de 334 équipements, consécutive à un vandalisme sans précédent.

Cette baisse tend néanmoins à masquer les actions de mise en œuvre du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 qui se sont poursuivies en 2019 : +27 % d'itinéraires de contrôle leurre, +19,3 % d'emplacements nouveaux pour permettre le déplacement des radars, +23,4 % de panneaux posés sur ces itinéraires. Parallèlement en 2019, ont été déployés 375 radars tourelles pour remplacer notamment les radars fixes lourdement vandalisés.

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses pour le premier trimestre 2019 a chuté à 68 % en février et mars 2019 compte tenu d'un niveau important de vandalisme. Le taux de disponibilité est remonté à 82,3 % en décembre 2019, sous l'effet de la remise en état progressive du parc.

Par ailleurs, la délégation à la sécurité routière (DSR) a lancé en 2019 une session unique d'appel à projets. Ainsi des études sur l'aménagement de la conduite automobile chez des patients présentant des troubles neurocognitifs (ACCOMPAGNE) ou encore sur les véhicules non carrossés (VNC) ont été financées.

La DSR soutient également un projet d'importance (SURCA) qui favorise les synergies entre les chercheurs et les constructeurs automobiles sur la thématique de la sécurité des occupants de véhicules autonomes et des autres usagers de la route dans le cadre de la mise en circulation des véhicules autonomes selon les différents niveaux d'autonomie .

Plusieurs actions de recherche sont en outre conduites en partenariat avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) telles que l'étude sur l'amélioration de la sécurité des routes bidirectionnelles (SECUBIDI) ou celle sur la mise en œuvre d'observatoire de la mobilité des modes actifs (OBSMMA). Ce programme permet également de financer le nouveau système d'informations accident (Traxy) afin de mesurer l'exposition aux risques, réaliser des études statistiques et analyser l'évolution de l'accidentalité.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations et invalidations liées à la perte totale des points du permis), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire (SNPC).

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier.

Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'Imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système national du permis de conduire (SNPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 17,98 millions en 2019, contre 20,19 millions l'année précédente.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion
INDICATEUR 1.1	Évolution des vitesses moyennes
INDICATEUR 1.2	Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention
INDICATEUR 1.3	Disponibilité des radars
OBJECTIF 2	Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points
INDICATEUR 2.1	Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

INDICATEUR 1.1

Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Évolution des vitesses moyennes	km/h	80,8	79,6	En baisse	en baisse	En baisse	En baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Mode de calcul :

Depuis les années 80, l'ONISR fait réaliser des mesures de vitesse sur un ensemble de points du réseau routier métropolitain ainsi que des observations de comportement des usagers sur la route.

Ces mesures de vitesse sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles effectuées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Notamment, ces relevés donnent un éclairage sur les vitesses dites « libres » c'est-à-dire pratiquées par les différentes catégories d'usagers de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires ou poids-lourds par rapport à un point routier ne comportant à cet endroit aucune contrainte (sans virage, sans radar, ni intersection, etc.).

Ces mesures sont recueillies grâce à des cinémomètres installés au bord de la chaussée ou sur un ouvrage d'art enjambant la voie routière. Elles sont réalisées en semaine et en week-end, de jour mais aussi de nuit (pour une partie des points seulement).

Les points de mesure sont au nombre de 215 et se répartissent par type de réseau dans 43 départements.

A l'heure actuelle, deux vagues d'enquêtes par an (de 4 mois chacune) permettent la rédaction d'une note d'analyse à l'année N pour les données de l'année N-1 disponible sur le site internet de l'ONISR alimentant ainsi l'Observatoire des Vitesses.

Ces observations sont effectuées par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public passé en 2016 et qui est arrivé à échéance à la fin de l'année 2019.

A compter de l'année 2020, un nouveau prestataire privé appliquera une nouvelle méthode de recueil des données, sur un panel de 135 points de mesures. Le recueil des vitesses sera automatisé et enregistré par des appareils de mesures qui resteront une semaine minimum sur les bords de voies. Cela permettra donc d'obtenir des données beaucoup plus exhaustives qu'avec l'ancienne méthode.

Les résultats relatifs à l'année 2019 ne seront disponibles que courant 2020.

INDICATEUR 1.2

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises	%	75,8	66,5	75	65	65,1	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	71,2	67,2	75	65	67,5	75

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France ;
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues.

Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 20 pays partenaires en 2019 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, le Portugal, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) de 13 en 2017 (nouveaux pays : la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque) de 17 en 2018 (nouveaux pays : le Portugal, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie) et de 20 en 2019 à la suite du démarrage des échanges avec le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède.

INDICATEUR 1.3

Disponibilité des radars

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité des radars	%	93,08	88,87	93	75	74,2	93

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul : il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 « Evolution des vitesses moyennes »

Les résultats relatifs à l'année 2019 ne seront disponibles que dans le courant du mois d'avril 2020 ; l'analyse ci-après porte sur les derniers résultats disponibles, relatifs à l'année 2018.

En 2018, les routes à 2 ou 3 voies hors agglomération ont vu leur vitesse maximale autorisée (VMA) passer de 90 km/h à 80 km/h à compter du 1^{er} juillet. Ainsi, on note une vitesse moyenne des véhicules de tourisme (VT) sur ces réseaux de 83,8 km/h au premier semestre et de 76,3 km/h pour le second. Sur l'ensemble de l'année 2018, la vitesse des VT est donc logiquement en baisse sur ces réseaux avec une vitesse moyenne de 80,1 km/h (contre 82,1 km/h en 2017).

Indicateur 1.2 « Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

En 2019, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a connu une baisse par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- -13,5 % de messages d'infractions (MIF) émis (20,65 millions en 2019) par rapport à 2018 ;
- -10,8 % d'avis de contraventions (ACO) envoyés (12,56 millions en 2019) par rapport à 2018.

Le ratio ACO/MIF pour les immatriculations françaises est de 65,1 % en 2019, soit une baisse de 1,4 points par rapport à 2018 (66,5 %).

Ce recul s'explique par la forte progression des photos noires liée aux dégradations sur les radars en début d'année 2019. En effet, les MIF comprenant une photo noire font partie du nombre total de MIF utilisé pour le ratio alors qu'ils ne peuvent pas donner lieu à un ACO puisque les photos sont inexploitable. Cette baisse du ratio est liée à un facteur exogène au fonctionnement de la chaîne de traitement.

Indicateur 1.3 « Taux de disponibilité des radars »

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses pour le premier trimestre 2019 a chuté à 68 % en février et mars compte tenu d'un niveau important de vandalisme. Le taux de disponibilité est remonté à 82,3 % en décembre 2019, sous l'effet d'une forte mobilisation des mainteneurs. Les délais d'intervention ont été significativement réduits. Par ailleurs, pour limiter le rythme des dégradations et des destructions actuellement observé, plusieurs mesures visant à prévenir les actes de vandalisme seront mises en œuvre durant toute l'année 2020 dont le déploiement de mâts renforcés pour les équipements.

OBJECTIF 2

Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

INDICATEUR 2.1

Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de lettres de restitution de points (lettre 46)	Nb	9 794 758	10061701	11740000	10 000 000	9376375	12500000
Nombre de lettres de retrait de points (lettre 48)	Nb	11 254 953	10131103	12400000	9 200 000	8599535	13000000

Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul :

Les lettres d'information sont éditées et adressées aux titulaires du permis de conduire par l'Imprimerie nationale, pour le compte du ministère de l'intérieur (DSR), afin d'informer le conducteur d'un retrait ou d'une restitution sur le capital de points de son permis de conduire.

Les lettres de retrait figurent sous la référence « lettre 48 ». Elles sont comptabilisées sur la base des lettres effectivement expédiées par l'Imprimerie nationale pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les lettres de restitution portent la référence « lettre 46 » et informent les conducteurs de la reconstitution du capital maximum de 12 points de leur permis de conduire à l'issue d'un délai de 2 ou 3 ans sans infraction nouvelle, ce délai variant selon la nature des infractions déjà enregistrées dans leur dossier. Depuis 2013, des lettres sont envoyées aux auteurs d'une infraction n'ayant entraîné le retrait que d'un point. Celui-ci leur est rendu lorsqu'aucune nouvelle infraction n'a été constatée durant les 6 mois suivant la date à laquelle cette infraction a entraîné un retrait de points.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur retenu permet de mesurer partiellement les évolutions du comportement des conducteurs contrevenants en matière de sécurité routière. Mais l'évolution de cet indicateur est également déterminée par l'activité des forces de l'ordre, car les infractions donnant lieu à retrait de points peuvent être constatées de manière automatisée par un dispositif de contrôle ou manuellement par les services de l'État.

Le nombre de lettres de retrait de points a diminué en 1 an (-15,1 % entre 2018 et 2019). Cette baisse s'explique en partie par la baisse du nombre de messages d'infractions du contrôle automatisé, consécutifs à la dégradation du parc des radars automatiques.

Entre 2017 et 2019, le nombre de lettres de restitution de points, après avoir connu une hausse en 2018 évolue à la baisse en 2019 par rapport à 2018 (+2,7 % entre 2017 et 2018 et - 6,8 % entre 2018 et 2019).

La ventilation en deux sous-indicateurs vise à permettre des corrélations entre les retraits et les restitutions de points, autrement dit entre le volet « sanction » et le volet « prévention » de la politique de sécurité routière, même si l'évolution du sous-indicateur relatif au nombre de lettres de retrait de points est la plus importante à suivre. L'enjeu est que le nombre de lettres de retrait de points et corrélativement (avec un décalage dans le temps) le nombre de lettres de restitution de points baissent sous l'effet d'une amélioration du comportement des titulaires du permis de conduire sur les routes. Pour 2020, la cible est néanmoins à la hausse, compte tenu de la hausse prévisionnelle du parc de radars automatiques et du retour à un taux de disponibilité de ce parc équivalent à celui de 2017 (93 %).

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 159 165 767	78 290 000 23 864 138			194 320 000 183 029 904	194 320 000
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000 82 000 000	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 25 997 150		250 000 3 309 893		18 050 000 29 307 042	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 28 747 407	3 630 000 3 542 743			35 580 000 32 290 150	35 580 000
Total des AE prévues en LFI	242 780 000	81 920 000	250 000	15 000 000	339 950 000	339 950 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-12 914 834		-12 914 834	
Total des AE ouvertes			327 035 166		327 035 166	
Total des AE consommées	280 910 324	27 406 880	3 309 893	15 000 000	326 627 097	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 145 694 452	78 290 000 17 796 475			194 320 000 163 490 927	194 320 000
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000 82 000 000	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 16 392 311		250 000 3 464 404		18 050 000 19 856 715	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 25 792 325	3 630 000 2 997 844			35 580 000 28 790 169	35 580 000
Total des CP prévus en LFI	242 780 000	81 920 000	250 000	15 000 000	339 950 000	339 950 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-13 000 000		-13 000 000	
Total des CP ouverts			326 950 000		326 950 000	
Total des CP consommés	254 879 088	20 794 319	3 464 404	15 000 000	294 137 811	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	107 270 100 148 743 816	70 883 120 12 176 226			178 153 220	178 153 220 160 920 042
02 – Centre national de traitement	67 000 000 61 000 000			15 000 000 15 000 000	82 000 000	82 000 000 76 000 000
03 – Soutien au programme	16 100 000 24 326 475		4 458 643		16 100 000	16 100 000 28 785 118
04 – Fichier national du permis de conduire	29 580 000 26 326 906	2 000 000 143 160			31 580 000	31 580 000 26 470 066
Total des AE prévues en LFI	219 950 100	72 883 120		15 000 000	307 833 220	307 833 220
Total des AE consommées	260 397 197	12 319 386	4 458 643	15 000 000		292 175 226

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	107 270 100 120 099 540	70 883 120 14 811 302			178 153 220	178 153 220 134 910 842
02 – Centre national de traitement	67 000 000 61 000 000			15 000 000 15 000 000	82 000 000	82 000 000 76 000 000
03 – Soutien au programme	16 100 000 24 043 544		1 395 022		16 100 000	16 100 000 25 438 566
04 – Fichier national du permis de conduire	29 580 000 25 582 885	2 000 000 1 818 330			31 580 000	31 580 000 27 401 215
Total des CP prévus en LFI	219 950 100	72 883 120		15 000 000	307 833 220	307 833 220
Total des CP consommés	230 725 969	16 629 632	1 395 022	15 000 000		263 750 623

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommés* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommés* en 2019	Consommés* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	260 397 197	242 780 000	280 910 324	230 725 969	242 780 000	254 879 088
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	199 349 197	165 780 000	213 910 324	169 677 969	165 780 000	187 879 088
Subventions pour charges de service	61 048 000	77 000 000	67 000 000	61 048 000	77 000 000	67 000 000

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
public						
Titre 5 – Dépenses d'investissement	12 319 386	81 920 000	27 406 880	16 629 632	81 920 000	20 794 319
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 476 573	81 920 000	16 931 503	10 870 988	81 920 000	12 419 830
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 842 813		10 475 377	5 758 644		8 374 489
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 458 643	250 000	3 309 893	1 395 022	250 000	3 464 404
Transferts aux entreprises	2 381 650	250 000		390 541	250 000	529 451
Transferts aux autres collectivités	2 076 993		3 309 893	1 004 481		2 934 953
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total hors FdC et AdP		339 950 000			339 950 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-12 914 834			-13 000 000	
Total*	292 175 226	327 035 166	326 627 097	263 750 623	326 950 000	294 137 811

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		85 157						
Total		85 157						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		9		44 082 595				
Total		9		44 082 595				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						13 000 000		57 082 595
Total						13 000 000		57 082 595

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		85 166		44 082 595		13 000 000		57 082 595

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle		194 320 000 183 029 904	194 320 000 183 029 904		194 320 000 163 490 927	194 320 000 163 490 927
02 – Centre national de traitement		92 000 000 82 000 000	92 000 000 82 000 000		92 000 000 82 000 000	92 000 000 82 000 000
03 – Soutien au programme		18 050 000 29 307 042	18 050 000 29 307 042		18 050 000 19 856 715	18 050 000 19 856 715
04 – Fichier national du permis de conduire		35 580 000 32 290 150	35 580 000 32 290 150		35 580 000 28 790 169	35 580 000 28 790 169
Total des crédits prévus en LFI *		339 950 000	339 950 000		339 950 000	339 950 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-12 914 834	-12 914 834		-13 000 000	-13 000 000
Total des crédits ouverts		327 035 166	327 035 166		326 950 000	326 950 000
Total des crédits consommés		326 627 097	326 627 097		294 137 811	294 137 811
Crédits ouverts - crédits consommés		+408 069	+408 069		+32 812 189	+32 812 189

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	339 950 000	339 950 000	0	339 950 000	339 950 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	339 950 000	339 950 000	0	339 950 000	339 950 000

La dotation prévue en loi de finances initiale pour l'année 2019 est de 339,95 M€.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le mouvement des crédits ouverts pour 2019 était de 327,04 M€ en AE et 326,95 M€ en CP :

- 339,95 M€ en AE et en CP votés en loi de finances initiale pour 2019 ;
- 85 157 € en AE et 44,1 M€ en CP ont été reportés de 2018 sur 2019 conformément aux arrêtés de report intervenus au cours du premier trimestre 2019 ;

- 13 M€ en AE et 57,08 M€ en CP annulés par la loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 327 035 166	CP ouverts en 2019 * (P1) 326 950 000
AE engagées en 2019 (E2) 326 627 097	CP consommés en 2019 (P2) 294 137 811
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 239 115	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 86 175 229
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 168 954	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 962 581

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 140 585 901					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 87 717					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 140 673 618	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 86 175 229	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 54 498 388
	AE engagées en 2019 (E2) 326 627 097	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 962 581	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 118 664 516
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 173 162 904
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 74 150 964
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 99 011 939

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2019 sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 "Dispositifs de contrôle".

En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2019 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2020 de manière à éviter toute rupture d'activité. Les restes à payer progressent par rapport à fin 2018 (+ 32,6 M€), principalement sous l'effet des commandes passées pour le déploiement des radars tourelles.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Dispositifs de contrôle**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		194 320 000	194 320 000		183 029 904	183 029 904
Crédits de paiement		194 320 000	194 320 000		163 490 927	163 490 927

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 189,06 M€ en AE et de 168,54 M€ en CP.

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

Maintien en condition opérationnelle : 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP contre 66,83 M€ en AE et CP en LFI

Parmi les dépenses de la maintenance opérationnelle en 2019, une part croissante des dépenses est relative aux réparations suite à des dégradations légères, et à la dépose de cabines de radars fixes lourdement vandalisées ainsi qu'aux travaux pour leur remplacement par des radars tourelles. Parfois les tensions sociales sur le terrain ont retardé les interventions des mainteneurs.

Déploiement de nouveaux dispositifs : 72,39 M€ en AE et 63,48 M€ en CP contre 78,29 M€ en AE et CP en LFI

La moindre consommation de crédits de paiement par rapport aux prévisions initiales est principalement liée au retard observé dans le déploiement des radars tourelles pour des raisons techniques. En effet, ces radars étant vandalisés dès leur pose et certains avant leur mise en service, de nouveaux mâts renforcés ont dû être envisagés.

Du fait du vandalisme, il y a également eu un retard dans le déploiement des équipements de terrain double face dans le cadre de la modernisation du parc des radars fixes.

Pilotage : 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP contre 49,20 M€ en AE et en CP en LFI

L'écart entre l'exécution et la prévision provient de la bascule entre l'ancien et le nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) notifié en 2019 ainsi que de l'engagement du marché "maintenance avancée et fourniture de dispositif de contrôle de vitesse déplaçables autonomes" (MAFC).

Au 31 décembre 2019, 4 094 appareils étaient déployés :

- 1 291 radars fixes, soit 698 radars en moins par rapport à 2018 ;
- 378 radars discriminants, soit 31 radars en moins par rapport à 2018. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 950 radars mobiles dont 449 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 99 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit 2 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 674 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 11 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 78 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau ;
- 249 radars autonomes (ou radars chantiers), soit 13 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 375 radars tourelles.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2018	Mouvements	Nombre de dispositifs fin 2019
Fixe	1989	- 698	1291
Discriminant	409	- 31	378
Mobile et voiture radars	904	46	950
Vitesse moyenne	101	-2	99
Feu rouge	685	-11	674
Passage à niveaux	78	0	78
Radars autonomes	262	-13	249
Radars tourelles			375
Total radars sanction	4 428	- 334	4094
Pédagogiques	881	0	881
Total radars	5 309	- 334	4975

Le parc comptait ainsi, au 31 décembre 2019, 4 094 dispositifs de contrôle automatisé, contre 4 428 fin 2018 soit 334 radars en moins. Cette baisse s'explique par la vague sans précédent de vandalisme en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	116 030 000	159 165 767	116 030 000	145 694 452
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	116 030 000	159 165 767	116 030 000	145 694 452
Titre 5 : Dépenses d'investissement	78 290 000	23 864 138	78 290 000	17 796 475
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	78 290 000	16 931 503	78 290 000	12 419 830
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 932 634		5 376 645
Total	194 320 000	183 029 904	194 320 000	163 490 927

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2019, de l'action 01 s'élèvent à 165,22 M€ en AE et à 150,77 M€ en CP.

Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment le nettoyage des vitres et les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses.

Le montant intégral de la dépense est de 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

Il se décline de la façon suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes	30,54	28,49
MCO radars mobiles	13,72	10,39
MCO radars déplaçables	9,06	5,94
Déplacement des radars déplaçables	1,21	0,64
Conduite mobiles	7,21	4,17
SI & Télécoms	2,95	4,38
Maintien en condition opérationnelle	64,69	54,01

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 48,55 M€ en AE et 45,71 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 72,39 M€ en AE et de 63,48 M€ en CP : 48,55 M€ en AE et 45,71 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP en investissement.

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	3,39	4,15
Déploiement des radars mobiles	1,72	2,56
Déploiement des radars déplaçables	23,68	23,18
SI DCA & Télécoms	15,41	13,83
Moyens d'essai	2,68	0,67
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	1,67	1,32
Déploiement nouveaux dispositifs	48,55	45,71

Pilotage : 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi des stocks des pièces de rechange.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;
- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires privés du CNT.

Le montant intégral de la dépense est de 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

La répartition des dépenses de pilotage par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	13,23	16,24
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	9,78	8,24
Pilotage des radars déplaçables	15,99	15,14
Pilotage télécoms	2,24	2,6
AMOA métier	10,65	8,83
Pilotage de signalisation	0,09	0
Pilotage	51,98	51,05

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, les dépenses d'investissement relevant, en 2019, de l'action 01 s'élèvent à 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP. Les dépenses d'investissement intègrent les dépenses faisant l'objet d'une immobilisation comptable.

Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	4,65	1,95
Déploiement des radars mobiles et mobiles-mobiles	4,73	7,1
Déploiement des radars déplaçables	5,34	0,8
SI DCA & Télécom	9,12	7,92
Déploiement nouveaux dispositifs	23,84	17,77

S'agissant des radars mobiles et mobiles-mobiles, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule porteur.

Action 02**Centre national de traitement**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		92 000 000	92 000 000		82 000 000	82 000 000
Crédits de paiement		92 000 000	92 000 000		82 000 000	82 000 000

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) est un opérateur de l'État émergeant sur les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le montant que le programme 751 devait verser à l'agence avait été fixé à 92 M€ en LFI 2019 (77 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement). Au total, le programme 751 a versé 82 M€ en 2019 (67 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	77 000 000	67 000 000	77 000 000	67 000 000
Subventions pour charges de service public	77 000 000	67 000 000	77 000 000	67 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	92 000 000	82 000 000	92 000 000	82 000 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes qui a été versée à hauteur de 67 M€ pour une prévision de 77 M€. Dans le cadre du budget rectificatif n°1, la subvention a été réduite de 10 M€ en raison de la baisse d'activité de l'ANTAI (baisse du nombre de messages d'infractions et d'avis de contravention du contrôle automatisé).

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'édition et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la modernisation de la chaîne nationale de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une dotation en fonds propres de 15 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03**Soutien au programme**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		18 050 000	18 050 000		29 307 042	29 307 042
Crédits de paiement		18 050 000	18 050 000		19 856 715	19 856 715

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 21,46 M€ en AE et de 12,48 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 800 000	25 997 150	17 800 000	16 392 311
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 800 000	25 997 150	17 800 000	16 392 311
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	3 309 893	250 000	3 464 404
Transferts aux entreprises	250 000		250 000	529 451
Transferts aux autres collectivités		3 309 893		2 934 953
Total	18 050 000	29 307 042	18 050 000	19 856 715

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant prise en compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 18,15 M€ en AE et de 9,01 M€ en CP.

Études et fonctionnement courant : 0,70 M€ en AE et 0,68 M€ en CP

Le budget consacré au financement de ce poste de dépenses a permis la réalisation d'études confiées au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Ces études portent sur des sujets relatifs aux modes doux ainsi que sur l'assistance à la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du dernier CISR et au développement du nouveau « système d'information accidents ».

Par ailleurs des études d'application de la réglementation technique automobile des véhicules et des équipements réceptionnés, conformément aux actes réglementaires européens et internationaux, sont confiées à l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM). Enfin d'autres études sont soutenues dans le cadre de l'appel à projets de la DSR tels que le projet relatif à la menace du stéréotype en conduite automobile ou le projet relatif à l'impact sur les comportements routiers des croyances des étudiants vis-à-vis du risque d'accident.

Communication : 12,55 M€ en AE et 3,45 M€ en CP

Le programme 751 finance des campagnes de communication nationales sur les dangers de la vitesse au volant, notamment en direction des motocyclistes et des automobilistes.

Les dépenses de communication ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

En 2019, la communication de la Sécurité routière a axé ses grandes campagnes de communication autour de 5 thèmes de communication :

- le risque d'utiliser un smartphone en conduisant "Sur la route, le téléphone peut tuer" (conversations ET consultations/réponses aux notifications) ;
- la pratique de la moto : le bon équipement à moto (valorisation de l'airbag : « L'air, c'est la vie. A moto aussi ») et la conduite la plus sécurisée (la trajectoire de sécurité à moto : « Une trajectoire pour profiter de la route, une trajectoire pour profiter de la vie ») ;
- le rappel des risques sur les routes de son quotidien (« 1 900 personnes meurent chaque année sur les routes qu'elles connaissent par cœur ») ;
- l'incompatibilité de l'alcool et la conduite vers le grand public « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » (une cinquantaine d'animateurs/journalistes TV, radio et de comédiens de séries populaires portent le message) et vers les jeunes en leur proposant la solution « Sam » (« Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ») ;
- le risque routier professionnel, première cause de mortalité au travail, en incitant les employeurs à signer la charte des « 7 engagements » et à organiser des actions de sensibilisation en interne de leur organisme.

Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,90 M€ en AE et 4,88 M€ en CP

Depuis la loi de finances initiale pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2019 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes (3,23 M€ en AE et en CP) ;
- l'affranchissement (0,27 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
- des frais d'huissiers (1,40 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention exécutées sur l'action 03 est de 3,31 M€ en AE et de 3,47 M€ en CP.

Ces dépenses concernent une partie du budget des études qui a été exécutée sur du titre 6, les conventions de partenariat avec les établissements du réseau scientifique et technique ayant donné lieu à versement de subventions.

Action 04

Fichier national du permis de conduire

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		35 580 000	35 580 000		32 290 150	32 290 150
Crédits de paiement		35 580 000	35 580 000		28 790 169	28 790 169

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE opérés sur clôtures d'engagements juridiques en 2019.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 34,27 M€ en AE et 31,12 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 950 000	28 747 407	31 950 000	25 792 325
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 950 000	28 747 407	31 950 000	25 792 325
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 630 000	3 542 743	3 630 000	2 997 844
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 630 000		3 630 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 542 743		2 997 844
Total	35 580 000	32 290 150	35 580 000	28 790 169

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élèvent à 30,54 M€ en AE et 28,10 M€ en CP.

- **Les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 16,26 M€ en AE et 16,18 M€ en CP**

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points (convention avec l'Imprimerie nationale) s'est élevé, en 2019, à 16,26 M€ en AE et 16,18 M€ en CP.

Le nombre de lettres traitées a été de 17,98 millions en 2019, contre 20,19 millions en 2018, soit une diminution de 10,95 %.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication des usagers, ainsi que les prestations de tri des accusés de réception retournés au fichier national du permis de conduire (FNPC) et les plis n'ayant pas été remis à leurs destinataires (marché confié à l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés - ANRH). En 2019, ces dépenses se sont élevées à 0,25 M€ en AE et 0,17 M€ en CP.

- **Les dépenses liées au fonctionnement du système national du permis de conduire (SNPC + systèmes PPNG - plan préfecture nouvelle génération) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information : 14,28 M€ en AE et 11,92 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC et des téléprocédures issues du PPNG, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à 14,28 M€ en AE et 11,92 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après correction, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3,56 M€ en AE et 3,02 M€ en CP.

Les dépenses informatiques imputées sur le programme 751 font l'objet d'une présentation dans la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

La présentation des dépenses en coûts synthétiques permet d'identifier l'ensemble des crédits consacrés au fonctionnement et à l'adaptation du système national du permis de conduire (SNPC + systèmes PPNG).

En 2019, les dépenses informatiques s'élèvent, tous titres confondus, à **17,84 M€ en AE et à 14,94 M€ en CP**.

Au titre des dépenses informatiques, ont été financés en 2019 :

- les coûts récurrents logiciels tels que le renouvellement annuel des licences, le maintien en condition opérationnelle matériel et logiciel, ainsi que la tierce maintenance applicative. Une optimisation de la configuration a été réalisée afin d'en contenir le coût ;
- la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires du système d'information et la poursuite de l'amélioration des téléprocédures de délivrance des titres issues du plan préfecture nouvelle génération (PPNG). Ces évolutions ont essentiellement couvert une amélioration des téléprocédures en intégrant plusieurs fonctionnalités supplémentaires :
 - prise en compte de la fonctionnalité Justif'Adresse (Loi ESSOC) ;
 - téléprocédure de réattribution de points à l'issue d'un stage de sensibilisation ;
 - téléprocédure d'échanges de permis étrangers (pour une finalisation en 2020) ;
 - modernisation du service d'interrogation de son solde de points « Télépoints » (pour une finalisation en 2020).
- la préparation de la refonte du système d'information du permis de conduire (vers un système d'information de l'Education Routière et du Permis de Conduire - SI ERPC). Cette refonte qui sera réalisée en méthode agile, a été lancée sur deux axes :
 - la réécriture du module de gestion des points du SNPC qui a été menée avec succès et servira de socle au système remplaçant le SNPC.
 - le lancement du programme « 10 mesures pour un permis pour tous, moins cher et plus rapide ». Le lancement de la mesure 6 « Moderniser l'épreuve pratique » avec une nouvelle application de réservation des places d'examen qui sera ouverte au service en février 2020.

Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	0	0	0	322 161
Transferts	0	0	0	322 161
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	0	0	1 442 616	1 047 280
Transferts	0	0	1 442 616	1 047 280
Universités et assimilés (P150)	0	0	335 150	113 843
Transferts	0	0	335 150	113 843
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	128 635	128 635
Transferts	0	0	128 635	128 635
IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (P190)	0	0	1 403 491	786 774
Transferts	0	0	1 403 491	786 774
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	0	0	0	29 257
Transferts	0	0	0	29 257
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)	0	0	0	345 001
Transferts	0	0	0	345 001
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	92 000 000	92 000 000	82 000 000	82 000 000
Subventions pour charges de service public	77 000 000	77 000 000	67 000 000	67 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total	92 000 000	92 000 000	85 309 893	84 772 951
Total des subventions pour charges de service public	77 000 000	77 000 000	67 000 000	67 000 000
Total des dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des transferts	0	0	3 309 893	2 772 951